
N° 95-0372 - Urbanisme, habitat et développement social + domaine et administration générale + finances et programmation - Saint Priest - Libération d'une parcelle communautaire située lieu-dit "la Rage" - Indemnisation de monsieur Pagnoud-Chenavard, exploitant agricole, locataire - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la convention de concession des actions d'aménagement nécessaires au développement du site Champ du Pont-Porte des Alpes la liant à la SEMIFAL, la communauté urbaine de Lyon a acquis de cette dernière, suivant une acte du 31 août 1995, divers terrains situés notamment sur le secteur expérimental de préverdissement de la coulée verte à Saint Priest et en particulier la parcelle de terrain de 14 059 mètres carrés située lieu-dit "la Rage" et occupée par monsieur Guy Pagnoud-Chenavard, exploitant agricole, locataire.

Afin de permettre la réalisation des travaux projetés, il importe maintenant de la libérer et, à cet effet, d'indemniser l'intéressé.

Monsieur Pagnoud-Chenavard ayant accepté de traiter moyennant le versement, par la Communauté urbaine, d'une indemnité de 39 225 F, je vous sou mets la convention établie en vue du règlement de cette somme ;

B. Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir, enfin de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Vu l'acte d'acquisition passé par la Communauté urbaine le 31 août 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 1995 - chapitre 908-1 - article 210-9 - dossier n° 2 936-95.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,